2022-01-21

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance extraordinaire du Comité administratif de la susdite Municipalité tenue ce **vendredi 21e jour du mois de janvier 2022 à 10 h 00**, sous la forme d'une vidéoconférence conformément à l'arrêté ministériel émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le contexte de la pandémie COVID-19 (6 janvier 2021), à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, et Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion

2. Ouverture de la séance (décision)

3. Adoption de l'ordre du jour (décision)

4. Gestion administrative et humaine

4.1 Ressources humaines

4.1.1 Projet de loi 49 – Modification au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC (recommandation)

5. Gestion stratégique

5.1 Développement du milieu

5.1.1 Fonds d'urgence COVID-19 – Résidence Manoir Chéné – Demande d'aide financière (décision)

5.2 Développement économique

5.2.1 Analyse financière des dossiers d'entreprises et service conseil – Octroi d'un contrat de services (décision)

5.3 Aménagement, ressources naturelles et environnement

5.3.1 Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC – Intégration de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette – Offre de services du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) (décision)

6. Sujets divers

7. Période de questions et propos des membres

8. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2022-01-025

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2022-01-026

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que déposé;

Adoptée.

4. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

4.1 Ressources humaines

4.1.1 PROJET DE LOI 49 – MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MRC

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, présente aux membres du Comité administratif le projet de règlement lié à la modification au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 26 janvier prochain.

5. GESTION STRATÉGIQUE

5.1 Développement du milieu

5.1.1 FONDS D'URGENCE COVID-19 – RÉSIDENCE MANOIR CHÉNÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CA-2022-01-027

ATTENDU que la Résidence Manoir Chéné est une résidence privée pour personnes aînées située au Nord Est du territoire de la MRC de Papineau, laquelle figure parmi les trois résidences existantes dans ce secteur ;

ATTENDU les données démographiques disponibles pour ce secteur, notamment en ce qui a trait à l'âge de la population;

ATTENDU la diminution de la demande de location de chambres et la hausse des salaires des employés en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19 ;

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par la Résidence Manoir Chéné auprès de la MRC de Papineau dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 (FRR volet 2) en raison des pertes financières dues à la pandémie ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif octroie, en raison des conséquences dues à la pandémie du COVID-19, une aide financière exceptionnelle, maximale et non-récurrente, de 25 000 $ à la Résidence Manoir Chéné afin qu'elle puisse continuer à de l'hébergement à la clientèle visée au cours des prochaines années ;

QUE :
L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds d'urgence COVID-19 de la MRC de Papineau (FRR volet 2) au poste budgétaire numéro 02 62202 993;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.2 <u>Développement économique</u>

5.2.1 ANALYSE FINANCIÈRE DES DOSSIERS D'ENTREPRISES ET SERVICE CONSEIL – OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES

CA-2022-01-028

ATTENDU la résolution numéro 2014-11-176, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 26 novembre 2014, confirmant, notamment, le transfert des responsabilités en matière de développement économique local entre le CLD Papineau et la MRC de Papineau au plus tard le 31 mars 2015 conformément aux résolutions numéro 2014-11-173 et 2014-11-174;

ATTENDU la résolution numéro 2021-11-230, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 24 novembre 2021, relative à la nomination de monsieur Rémy Laprise à titre de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la MRC de Papineau;

ATTENDU que le poste de commissaire en développement économique est actuellement vacant;

ATTENDU que dans le contexte actuel, le suivi de certains projets d'entreprise doit être assuré jusqu'à ce que la MRC ait embauché un(e) commissaire en développement économique afin d'assurer le développement et la réalisation de ces derniers, notamment, auprès du Comité d'investissement;

ATTENDU l'intérêt manifesté par monsieur Louis Biron, quant à la conclusion d'un contrat de services pour assurer le suivi de projets d'entreprise et le traitement de nouvelles demandes;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif mandatent la direction générale pour convenir d'une entente avec monsieur Louis Biron afin qu'il assure un suivi à l'égard des projets d'entreprise et du traitement de nouvelles demandes jusqu'à ce que la MRC ait embauché un(e) commissaire en développement économique, et par le fait même, autorisent la dépense qui sera associée au traitement de ces dossiers;

QUE :
Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC ;

QUE :
La directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est mandaté pour convenir des modalités administratives et financières avec monsieur Biron, le tout représentant un montant maximal de 20 000 $;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.3 Aménagement, ressources naturelles et environnement

5.3.1 PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES DE LA MRC – INTÉGRATION DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE – OFFRE DE SERVICES DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'OUTAOUAIS (CREDDO)

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 2 février prochain.

6. SUJETS DIVERS

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2022-01-029

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet